

**COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**GROUPE DU PORTE-PAROLE**

Bruxelles....., le 12 juin 1975  
PC/ab

remis au telex à 13 h

432

PRIORITÉ P - 1

Note BIO COM (75) 186 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission, au cours de sa réunion du 11 juin, a traité plusieurs dossiers importants qui ont été commentés devant la presse, ce matin, comme suit :

- Problèmes de l'énergie, par le vice-président Simonet (une note RIO séparée vous parviendra à ce sujet)
- Problèmes des matières premières, relations avec les pays en voie de développement, (une note BIO séparée vous parviendra également)  
Une documentation vous a été envoyée ce jour par courrier exprès. Je vous rappelle que la fiche récapitulative établie par mes services est "non attribuable".

- Préférences généralisées

La Commission a approuvé ses propositions pour le schéma des préférences généralisées à octroyer par la Communauté en 1976. Elle propose une amélioration modeste mais significative, compte tenu notamment des difficultés économiques auxquelles la Communauté doit faire face. Les améliorations concernent notamment les produits agricoles transformés, afin d'aider les pays en voie de développement les moins favorisés.

Une conférence de presse de nature technique est prévue pour la semaine prochaine

- Portugal

La Commission a adopté une communication au Conseil sur les mesures à prendre en faveur du Portugal. Etant donné les difficultés bien compréhensibles que rencontre le nouveau régime dans la fixation de ses orientations politiques, la Communauté, tout en se gardant d'intervenir dans leur détermination, se doit de répondre au désir exprimé par le Portugal, afin de manifester concrètement le prix qu'elle attache au développement d'un ordre démocratique nouveau dans ce pays. Les mesures proposées par la Commission sont basées sur la "clause évolutive" de l'Accord de libre échange et permettront au Portugal d'améliorer notablement les bénéfices économiques qu'il pourra retirer de cet accord.

- Demande d'adhésion de la Grèce à la Communauté

Le Président Ortolani a reçu ce matin M. l'Ambassadeur STATHATOS, Délégué permanent, chef de la mission de la Grèce auprès des Communautés européennes, qui est venu l'informer officiellement de la décision du Gouvernement grec de poser sa candidature à l'adhésion de la Communauté.

M. Stathatos a indiqué que cette décision aurait des répercussions très importantes dans son pays et qu'elle se plaçait dans un contexte autant politique qu'économique.

La Commission sera, aux termes de l'article 237 du traité CEE et aux termes des articles correspondants des traités CECA (98) et EURATOM (205), appelée à donner son avis sur la demande grecque. La Commission n'a pu qu'être impressionnée favorablement par le fait qu'un Etat européen veuille se joindre à la construction européenne. Elle mènera les travaux qui lui incombent dans un esprit ouvert.

Amitiés B. OLIVI

*Olivi*

MZCZCNY

WASHINGTON / 11  
NEW YORK / 7

21877K COMEU B

BRUXELLES, LE 12.6.1975

TELEX NM. 050459

NOTE BIO COM (75) 186 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM.LES DIRECTEURS GENERAUX DES  
DG I ET X

432

-----  
REUNION DE LA COMMISSION  
-----

INITIATIVE DE LA COMMISSION EN VUE DE LA POURSUITE DU DIALOGUE  
ENGAGE LORS DE LA CONFERENCE PREPARATOIRE DE PARIS  
-----

EN ADOPTANT HIER UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONSACREE A LA  
REPRISE DU DIALOGUE, LA COMMISSION A TENU A PRESENTER DE FACON  
SYNTHETIQUE, ET DANS UNE PRESENTATION POLITIQUE UN ENSEMBLE  
DE POSITIONS QUE DEVRAIT PRENDRA LA COMMUNAUTE AFIN DE RELANCER  
LES CONVERSATIONS ENGAGEES A PARIS ENTRE PAYS INDUSTRIALISES,  
PAYS PRODUCTEURS DE PETROLE ET PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT  
CETTE COMMUNICATION VIENT EN QUELQUE SORTE COURONNER  
UNE SERIE D'INITIATIVES PRISES PAR LA COMMISSION AU COURS  
DE CES DERNIERES SEMAINES ET QUI SE SONT TRADUITES PAR DES  
PROPOSITIONS OU COMMUNICATIONS CONSACREES AUX TROIS VOLETS DU  
TRYPTIQUE : MATIERES PREMIERES, ENERGIE, RELATIONS AVEC LES PAYS  
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

IL S'AGIT PLUS PARTICULIEREMENT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

A) MATIERES PREMIERES :

-----  
-LA COMMUNICATION DU 21 MAI QUI DEFINIT L'APPROCHE GENERALE DEVANT  
INSPIRER LA COMMUNAUTE ET FOURNIT UN INVENTAIRE D'ACTIIONS A POUR-  
SUIVRE OU A ENGAGER

-DEUX COMMUNICATIONS COMPLEMENTAIRES ADOPTEES HIER ANALYSANT DE  
FACON PLUS DETAILLEE LES POSSIBILITES DE CONCLURE DES ACCORDS  
PAR PRODUITS (ACCORDS INTERNATIONAUX ENTRE PRODUCTEURS ET  
CONSUMMATEURS VISANT A LIMITER LES FLUCTUATIONS DE  
PRIX NOTAMMENT POUR LE CUIVRE LE ZINC, LE PLOMB  
LE COTON ET LA LAINE AINSI QUE LES MODALITES CONCEVABLES  
D'UN SYSTEME DE STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATIONS A  
METTRE EN OEUVRE AU NIVEAU MONDIAL.

B) RELATIONS AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT  
-----

-LA COMMUNICATION DU 4 JUIN SUR LA PREPARATION DE LA 7EME REUNION  
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSMBLEE GENERALE DES NATIONAS UNIES,  
DANS LAQUELLE LA COMMISSION TRACE UN CADRE DE REFERENCE GENEAL  
POUR L'ENSEMBLE DES PROBLEMES SE TROUVANT AU CENTRE DU DEBAT SUR  
LES RELATIONS ENTRE PVD ET PAYS INDUSTRIALISES.,

-LA COMMUNICATION DU 4 JUIN CONCERNANT LA PREPARATION DU  
PREMIER CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION.

MM.SIMONET ET WELLENSTEIN QUI ONT CONJOINTEMENT  
PRESENTE AUJOURD'HUI A LA PRESSE L'INITIATIVE DE LA COMMISSION,  
ONT INSISTE NOTAMMENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

-LORS DE LA CONFERENCE DE PARIS (COMME EN D'AUTRES INSTANCES  
INTERNATIONALES), PAYS PRODUCTEURS DE PETROLE ET PAYS EN VOIE DE  
DEVELOPPEMENT ONT GLOBALISE LE DEBAT ET LIE , SUR LE PLAN DE LA  
PROCEDURE, MAIS SURTOUT QUANT AU FONDS, LES TROIS  
PROBLEMES.

-LA COMMISSION EST CONVAINCUE DE LA NECESSITE ET DE LA POSSIBLITE  
POUR LA COMMUNAUTE DE JOUER UN ROLE ORIGINAL ET CONSTRUCTIF  
DANS LA REPRISE DU DIALOGUE ET CECI EN TEMOIGNANT DE SA DISPONIBILI  
TE A ABORDER CONCRETEMENT ET SUR LE FONDS L'ENSEMBLE DES PROBLEMES.

-LA COMMISSION A NOTE D'AILLEURS QUE SEMBLE SE MANIFESTER  
UNE PLUS GRANDE OUVERTURE A CET EGARD DE LA PART DES USA ET  
D'AUTRES PAYS INDUSTRIALISES, AINSI QU'EN TEMOIGNENT LES RECENTES  
DECLARATIONS FAITES AU CONSEIL DE L'OCDE.

-DANS LA MESURE OU L'ON ACCEPTERA D'ABORDER LA SUBSTANCE  
DES PROBLEMES ET D'ENGAGER LA DISCUSSION DE FACON CONCRETE IL  
SERA POSSIBLE D'ECHAPPER AUX QUERELLES DE PROCEDURE QU I ONT  
BLOQUE JUSQU'A PRESENT LE DEBAT.

-SUR L'ENSEMBLE DES VOLETS EN QUESTION LA COMMISSION A SAISI LE CONSEIL DE PROPOSITIONS D'ORIENTATION, SUFFISAMMENT PRECISES POUR QUE LA COMMUNAUTE SOIT EN MESURE D'APPORTER UNE CONTRI- BUTION CONSTRUCTIVE.

-EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIEREMENT L'ENERGIE LA COMMU-  
-----

NAUTE DEVRA ABORDER D'EMBLEE UN CERTAIN NOMBRE DE THEMES AUTOUR DESQUELS LA COOPERATION POURRAIT PROGRESSIVEMENT SE DEVELOPPER

-INFORMATION RECIPROQUE ADEQUATE DE MANIERE A ENGAGER ET NOURRIR LE DIALLGUE,

-IDENTIFICATION DES PROBLEMES ENERGETIQUES ESSENTIELS QUI DEPENDENT DE LA RESPONSABILITE PARTAGEE DES PAYS IMPORTA- TEURS ET EXPORTATEURES

-CONCERTATION VISANT A DEGAGER LES CONTRIBUTIONS CONCRETES DE NATURE A FACILITER LA SOLUTION DES PROBLEMES EN TENANT COMPTE DES SITUATIONS FORT DIVERSES DES DIFFERENTES CATEGORIES DE PAYS.

POUR QUE CE PROCESSUS DE CONCERTATION PUISSE SE DEROULER DE FACON EFFICACE LA COMMISSION PRECONISE LA CREATION D'UN CADRE PERMANENT DE COOPERATION.

ENERGIE  
=====

M. SIMONET A PRESENTE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE

- 1. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES,
- 2. EN MATIERE DE FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.

LE CONSEIL "ENERGIE" DEVRAIT EN PARLER LE 26 JUIN PROCHAIN.

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES  
=====

POUR REALISER LES OBJECTIFS FIXES PAR LE CONSEIL LE 17 DECEMBRE 1974, C'EST-A-DIRE UNE REDUCTION DE LA DEPENDANCE EXTERIEURE DE LA COMMUNAUTE EN MATIERE D ENERGIE A 50-0/0 OU MEME 40-0/0, DES INVESTISSEMENTS ENORMES SONT NECESSAIRES D ICI 1985 : ENTRE 180 ET 204 MILLIARDS D'UC. CECI DEVRAIT SE FAIRE PAR LES INDUSTRIES CONCERNEES MAIS CELLES CI DEVRAIENT AVOIR UNE GARENTEE CONTRE UNE BAISSSE CONSIDERABLE DU PRIX DU PETROLE. LA COMMISSION PROPOSE A CE SUJET UN "NIVEAU MINIMUM DE PROTECTION" (AUTREFOIS "PRIX PLANCHER") MAIS SANS LE CHIFFRER. EN OUTRE, TOUTE UNE GAMME D INCITATIONS FINANCIERES DEVRAIT ETRE DONNEE AUX INVES- TISSEURS POUR LEUR FAVILITER LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES. IL S AGIT ET DES INVESTISSEMENTS POUR DEVELOPPER DES SOURCES ALTERNATIVES ET DES INVESTISSEMENTS POUR DES ECONOMIES EN MATIERE D ENERGIE./

-----  
-----  
-----

FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LE FINANCEMENT SERAIT EN PRINCIPE L AFFAIRE DES ENTREPRISES CONCERNEES. MAIS, LA COMMISSION PROPOSE D APPLIQUER ET D ELARGIR LA GAMME DES SOUTIENS COMMUNAUTAIRES EXISTANTS COMME PAR EXEMPLE ART 54 ET 55 CECA, PRETS BEI, REGLEMENT CEE 3056/73, ART 7 CEEA, EMPRUNTS CECA, ART 235 CEE ETC. EN 1974 LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE S ELEVAIT A 570 MUC, SOIT 5 A 6-0/0 DES INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES DANS LA COMMUNAUTE. MAIS IL FAUDRAIT ARRIVER A UN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DE 3 MILLIARDS D UC/AN, POUR ATTEINDRE LE DREGRE D AUTONOMIE ENVISAGE.

LA COMMISSION PROPOSE L ETABLISSEMENT DE PROGRAMMES INDICATIFS DE FINANCEMENT (PIF) QUI DEVRAIENT ETRE L INSTRUMENT DE SYNTHESE SUR L ENSEMBLE DES OPERATIONS DE SOUTIEN FINANCIER COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR DE L ENERGIE. LA GESTION DE CE FINANCEMENT POURRAIT ETRE PLACEE DANS UN CADRE COHERENT, SOIT DANS LE CADRE D UNE REORGANISATION DES SERVICES DE LA COMMISSION, SOIT PAR LA CREATION D UNE AGENCE AUTONOME DE GESTION - MAIS DE GESTION SEULEMENT - DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE FINANCEMENT DE L ENERGIE.

LES DOCUMENTS "COMMUNICATION SUR LE FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE DE L ENERGIE" (COM(75) 245 ET "POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE RESSOURCES EN ENERGIE AUX PLANS COMMUNAUTAIRE ET INTERNATIONAL" (COM ? ) NON ENCORE DISPONIBLES ET D EVENTUELS RESUMES VOUS SERONT ENVOYES DES QUE POSSIBLE.

AMITIES,

B. OLIVI

218770 COMEU B  
NNNN

*[Faint, mostly illegible text, possibly a copy of a document or a very low-quality scan of the original message.]*